

**Animateur :** Jacques Noble.

**Membres présents :** Mme. Karine Vergnaud,  
MM. Laurent Fouché, Bruno Renon, Yadaly Sakho.

**Membre excusé :** M. Claude Fort, Néant

**Membre absent :** Néant

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse suivante : [district@foot16.fff.fr](mailto:district@foot16.fff.fr) conformément à l'article 39 des règlements généraux du District. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### **1° Sujet(s) « Pour décision »**

- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre l'ENT St Séverin Palluau, le FC Sud Charente et le FC Aubeterre,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre le FCC Isle d'Espagnac et l'OFC Ruelle,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre le l'AS Soyaux et le GSF Portugais,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre l'UAS Verdille et l'AM Beauvais Cressé,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre l'AM. J Montmoreau et l'AS Villebois Haute Boême,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre le FC St Hilaire et l'AM.L Guimps,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre l'AS Claix et le FC Roulet,

### **2° Sujet(s) « Pour information et échanges »**

### **3° Questions et informations diverses**

## INTRODUCTION

**Accueil** : : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

**Formalités** : Le PV N°02 de la réunion de la commission « statuts-règlements » en date du 01/09/2025 est approuvé sans modification.

**Civilités** : Néant

**Informations de l'animateur** : Néant

## SUJET(S) « POUR DECISION »

**1° - Demande de création d'une Entente jeunes entre l'ENT St Séverin Palluau, le FC Sud Charente et le FC Aubeterre (U15F et U11G)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'ENT St Séverin Palluau, le FC Sud Charente et le FC Aubeterre, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 1** : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

**2° - Demande de création d'une Entente jeunes entre le FCC Isle d'Espagnac et l'OFC Ruelle (U13)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de le FCC Isle d'Espagnac et l'OFC Ruelle, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 2** : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

**3° - Demande de création d'une Entente jeunes entre l'AS Soyaux 2 et le GSF Portugais (U13)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'AS Soyaux et de le GSF Portugais, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette

demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 3 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**

#### **4° - Demande de création d'une Entente jeunes entre l'UAS Verdille et l'AM Beauvais Cressé (U11)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'UAS Verdille et de l'AM Beauvais Cressé, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 4 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**

#### **5° - Demande de création d'une Entente jeunes entre l'AM. J Montmoreau et l'AS Villebois Haute Boême (U11)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'AM.J Montmoreau et l'AS Villebois Haute Boême, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 5 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**

#### **6° - Demande de création d'une Entente jeunes entre le FC St Hilaire et l'AM.L Guimps (U11)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du FC St Hilaire et de l'AM.L Guimps, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 6 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**

## 7° - Demande de création d'une Entente jeunes entre l'AS Claix et le FC Roulet (U11)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'AS Claix et du FC Roulet, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

**Décision 7 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation**

### SUJET(S) « POUR INFORMATION »

3° - Néant

### QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Néant

### RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 12/09/2025

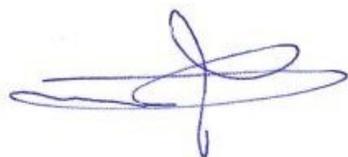
N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre l'ENT St Séverin Palluau, le FC Sud Charente et le FC Aubeterre	Validé	J. Noble
2	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre le FCC Isle d'Espagnac et l'OFC Ruelle	Validé	J. Noble
3	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre l'AS Soyaux et le GSF Portugais	Validé	J. Noble
4	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre l'UAS Verdille et l'AM Beauvais Cressé	Validé	J. Noble

<b>5</b>	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre l'AM.J Montmoreau et l'AS Villebois Haute Boême	<b>Validé</b>	<b>J. Noble</b>
<b>6</b>	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre le FC St Hilaire et l'AM.L Guimps	<b>Validé</b>	<b>J. Noble</b>
<b>7</b>	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre l'AS Claix et le FC Roulet	<b>Validé</b>	<b>J. Noble</b>

-----  
La prochaine réunion de la commission sera programmée en fonction des dossiers à traiter

-----  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30

**L'animateur,  
Jacques Noble**



**Le Secrétaire,  
Laurent Fouché**

